



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**28<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 9 octobre 1996, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

#### Allocution de M. Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa-Occidental.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa-Occidental.

*M. Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa-Occidental, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa-Occidental, M. Tofilau Eti Alesana, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Alesana** (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : Le Samoa vous félicite très chaleureusement de votre élection qui a été très acclamée. C'est un grand plaisir pour moi que de vous exprimer notre confiance et notre appui dans l'exercice de votre présidence. Je tiens également à rendre

hommage à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour la manière remarquable dont il a dirigé la cinquantième session historique de l'Assemblée.

Le Samoa se félicite de l'adoption par cette Assemblée du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que je vais signer, au nom de mon gouvernement, cet après-midi. Nous signons le Traité parce que c'est ce que nous avons tous souhaité depuis bien longtemps. Nous applaudissons et remercions l'Australie qui a pris l'initiative de porter le Traité directement à l'attention de l'Assemblée générale. Pour nous, dans le Pacifique, le Traité met fin à une situation peu satisfaisante et qui dure depuis longtemps. Trop d'armes nucléaires, beaucoup trop, ont fait l'objet d'essais dans notre région, et nous craignons toujours leurs conséquences, en particulier pour notre environnement et nos ressources marines fragiles. Comme d'autres, nous reconnaissons les lacunes du Traité et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir au consensus requis à la Conférence du désarmement. Mais cela ne doit pas entraver le travail qui reste à faire. Le Traité est un signe de progrès déterminant. Nous devons maintenant déployer de grands efforts pour faire progresser le processus de désarmement, notamment pour faire entrer le Traité en vigueur.

Aujourd'hui, peut-être plus qu'à aucun autre moment, la communauté internationale s'accorde à reconnaître que l'élimination complète de toutes les armes nucléaires est un objectif fondamental. Le Samoa est profondément attaché à cet objectif, et nous continuerons d'oeuvrer à sa réalisation,

avec les autres Membres des Nations Unies et ceux de la société civile.

Mon gouvernement a été très encouragé par l'avis favorable émis par la Cour internationale de Justice dans l'affaire de la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Nous nous félicitons en particulier de ce fait que la Cour nous ait rappelé, en temps opportun, l'obligation que nous avons de poursuivre de bonne foi et de mener à bonne fin des négociations menant au désarmement nucléaire. Nous souscrivons pleinement à l'avis important de la Cour selon lequel le désarmement nucléaire, sous tous ses aspects, doit se faire sous un contrôle international strict et efficace.

Je dois également me féliciter de la signature, au début de l'année, des Protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France. Nous avons apprécié la prompte ratification par la France, et nous espérons que tous les États dotés d'armes nucléaires vont y adhérer. Nous sommes convaincus que leur pleine participation, non seulement inspirera la confiance dans notre région mais apportera également un message d'espoir au reste de la communauté internationale.

Nous croyons à l'importance vitale des zones exemptes d'armes nucléaires et au rôle essentiel qu'elles jouent dans le processus de désarmement. Pendant cette session, de concert avec d'autres délégations, le Samoa appuiera les efforts visant à créer des liens et à renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud.

Nous sommes originaires d'une région éprise de paix et de sécurité, et nous recherchons pour nous-mêmes le plus haut niveau de coexistence pacifique avec tous les pays. Nous partageons donc pleinement l'angoisse de nos frères de tous les pays auxquels on refuse la possibilité de vivre et de s'épanouir dans la paix, avec un sentiment de contentement.

Mon gouvernement se félicite de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. Nous espérons que les élections organisées récemment permettront également de rétablir la confiance entre toutes les parties.

Nous continuons de prier pour une paix durable au Moyen-Orient. Nous rendons hommage au Président Clinton pour son initiative d'organiser récemment une série de réunions à Washington, et nous prions instamment toutes les

parties de faire tout leur possible, maintenant que les négociations ont repris dans la région, pour rendre stabilité et direction au processus de paix, dans un esprit de respect mutuel.

Par ailleurs, nous sommes très attachés à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux qu'incarne notre Organisation. Cela constitue le fondement de notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République populaire de Chine.

Nous croyons en l'élaboration de règles tendant à régir la conduite et la coopération internationales. De plus en plus, l'évolution du système international exige de l'État et du citoyen qu'ils se soumettent à un examen minutieux de la part de la communauté internationale. Un domaine qui réclame notre attention concerne les graves délits humanitaires et les crimes de dimension internationale, y compris le terrorisme. Le Samoa appuie la création, dès que possible, d'une cour criminelle internationale pour traiter de ces crimes.

On a beaucoup parlé de la réforme de l'ONU lors de la cinquantième session de l'Assemblée générale et la question a déjà fait l'objet de nombreux discours durant le débat général de la présente session et ce, à juste titre. À presque tous les niveaux, l'Organisation a besoin d'être sensiblement remaniée et améliorée. Mon propre pays est pleinement décidé à appuyer les efforts faits actuellement pour renforcer et revitaliser notre Organisation pour la rendre plus démocratique, plus juste et plus représentative. Toutefois, je dois dire que n'ayant qu'une petite délégation qui doit faire face aux travaux multiples menés au sein des cinq groupes de travail de haut niveau, nous nous sentons désavantagés et parfois même découragés par le rythme des débats et l'orientation souvent prise par eux.

La composition du Conseil de sécurité doit être élargie de manière à refléter les réalités actuelles et à accroître l'efficacité et la légitimité du Conseil. Il faut accorder une attention particulière aux cas du Japon et de l'Allemagne. Mon gouvernement réfléchit aussi très sérieusement aux propositions, comme celle de l'Italie, qui tendent à assurer une représentation adéquate et régulière des petits États et de leurs préoccupations dans les travaux du Conseil. Nous pensons que les débats, durant cette session, devraient se concentrer sur les domaines dans lesquels il y a possibilité de progresser et où on peut parvenir à un consensus. Nous ne voyons pas l'utilité de débats officiels interminables.

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées au sujet de la situation financière très grave et peu

satisfaisante de l'Organisation. Le versement des contributions mises en recouvrement est une responsabilité librement acceptée et un devoir solennel dont tous les États doivent s'acquitter promptement et inconditionnellement. Le Samoa accepte volontiers ce devoir et continuera d'honorer ses obligations financières. Cependant, nous devons dire une fois de plus qu'en raison du taux de base actuel, le barème des quotes-parts en vigueur est inéquitable pour les petits États et les États les moins développés comme le mien. Cette anomalie a retenu l'attention du Comité des contributions, qui en parle dans un rapport récent, et nous pensons qu'il faudrait élaborer rapidement un système de calcul des quotes-parts plus juste, fondé sur la capacité de payer en termes réels.

Monsieur le Président, l'an prochain, sous votre présidence, nous procéderons à l'examen quinquennal d'Action 21. Ce sera la première occasion opportune d'examiner en profondeur et de redynamiser le développement durable. Vu le rôle important que vous avez joué à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, nous nous tournerons vers vous pour obtenir de solides résultats à l'issue de cet examen et faire en sorte que les institutions chargées de la mise en oeuvre d'Action 21 s'y emploient efficacement; et nous espérons pour cela pouvoir compter à nouveau sur votre leadership.

Le Samoa, avec d'autres petits États insulaires, continue de souligner l'importance du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. C'est un plan réaliste pour notre développement économique durable. Bien que nos efforts de mise en oeuvre du Programme d'action aient été grandement facilités par les institutions des Nations Unies, le succès dépendra en fin de compte des efforts persévérants faits au plan national. Avec l'appui vital de la communauté internationale, nous devons continuer de défendre le principe de l'autosuffisance.

La mer et ses ressources offrent de réelles perspectives pour notre développement. Les régimes juridiques qui les régissent et qui régissent leur utilisation sont des questions d'importance vitale pour le Samoa. Elles continueront de recevoir toute notre attention. Nous nous félicitons de l'élection des membres du Tribunal international du droit de la mer et de la création de l'Autorité internationale des fonds marins. Nous pensons qu'il conviendrait de donner à l'Autorité un statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, et nous continuerons d'appuyer les efforts qui visent à renforcer l'organisation de l'Autorité et à en assurer la viabilité financière.

La sauvegarde de notre environnement est une question qui préoccupe vivement mon pays. Nous continuerons de faire tout notre possible pour prendre part aux discussions internationales et contribuer à l'élaboration de principes et modalités écologiques internationaux de façon que nos préoccupations soient prises en compte comme il se doit. Le recours au droit international et aux mécanismes internationaux efficaces est la protection et la sécurité ultimes des petits États.

Le climat de la planète change, et les incidences de ce changement, notamment la montée du niveau de la mer, constituent un grave danger pour le Samoa et tous les petits États insulaires. En tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires, nous continuerons de manifester nos préoccupations en vue d'une action internationale immédiate et efficace.

Le deuxième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique confirme la crainte que nous éprouvons depuis longtemps, à savoir que l'activité de l'homme a pour effet de réchauffer et de modifier le système climatique. Les Ministres de l'environnement qui ont participé à la deuxième Conférence des Parties tenue à Genève en juillet dernier, ont approuvé ledit rapport comme étant l'évaluation la plus détaillée et la plus fiable en matière de science du climat.

Le rapport du Groupe souligne l'urgence véritable de la tenue de négociations sur le changement climatique réclamées à Berlin l'an dernier. Les promesses actuelles de réduction des émissions de gaz à effet de serre faites au titre de la Convention ne suffiront pas pour stopper le réchauffement de la planète, et des engagements supplémentaires et effectifs des pays industrialisés allant au-delà de l'an 2000 doivent être pris. En 1994, l'Alliance des petits États insulaires a présenté plusieurs solutions possibles, qui figurent dans le projet de protocole. C'est la seule proposition intégrale qui ait été présentée.

Il nous reste à peine une année avant de devoir parachever les négociations sur un protocole ou un autre instrument juridique destiné à renforcer la Convention sur les changements climatiques, qui sera présenté pour adoption à la Conférence des Parties qui aura lieu l'an prochain à Kyoto, au Japon. Nous demandons à toutes les parties à la Convention de progresser sérieusement et rapidement sur cette question.

L'Assemblée générale est saisie d'un ordre du jour très chargé et exhaustif. Sous votre direction, Monsieur le

Président, nous avons toute raison d'espérer parvenir à des résultats concrets et positifs.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa-Occidental de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa-Occidental, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Malawi, S. E. l'Honorable George Nga Mtafu.

**M. Mtafu** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Le Malawi a la plus haute estime pour vous et pour votre pays. Votre élection à la tête de cette importante session, peu de temps après la session commémorative extraordinaire, démontre à l'évidence la confiance que la communauté internationale dans son ensemble place en vous et en votre pays. Je ne doute pas que vous conduirez les délibérations de l'Assemblée à bonne fin.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour l'extrême compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations de la cinquantième session. Comme nous le savons tous, la première partie de cette session a coïncidé avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, événement qui a réuni un nombre sans précédent de dirigeants mondiaux ainsi que d'autres représentants de haut niveau. En dépit des exigences imposées à l'Organisation par la cérémonie, M. do Amaral a relevé le défi avec un tact et une ténacité admirables. Nous tenons à le féliciter d'un travail brillamment exécuté.

La cinquantième session de l'Assemblée générale a marqué un tournant historique dans la vie de l'Organisation des Nations Unies. Elle a symbolisé non seulement la pleine maturité de l'Organisation, mais a donné aux délégations la possibilité de réfléchir sérieusement aux divers aspects de l'Organisation et de ses opérations et de les évaluer. Nous n'avons donc pas été surpris que la réforme soit, et continue d'être, le thème principal des délibérations.

Ma délégation note avec plaisir que la réforme de l'Organisation est poursuivie avec vigueur et un sens renouvelé de l'orientation. En fait, nous ne pouvons oublier les paroles de sagesse riches d'inspiration entendues de la bouche des dirigeants du monde qui sont intervenus à l'Assemblée lors de la Réunion commémorative extraordinaire. L'Organisation des Nations Unies doit être renforcée si l'on veut qu'elle réponde adéquatement aux nombreux défis politiques et économiques auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est temps maintenant que le Conseil de sécurité soit démocratisé de façon que sa composition corresponde de manière équitable à l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. Ses méthodes de travail et ses procédures doivent également être améliorées afin qu'il y ait plus de transparence et de responsabilité. Le débat permanent sur ce sujet nous a clairement révélé les questions essentielles qui doivent être abordées. Le fait qu'un esprit de compromis semble vouloir se dégager sur la question nous paraît encourageant. Nous espérons sincèrement que les difficultés qui nous attendent seront surmontées dans le même esprit de concession réciproque. Surtout, il est nécessaire de se souvenir que si le Groupe de travail pertinent n'est pas limité dans l'espace, il ne l'est pas dans le temps. Le sentiment d'urgence avec lequel les dirigeants du monde ont évoqué la question de la réforme au cours de la cérémonie commémorative exige que le travail sur cette question progresse de manière résolue.

Aussi réformée qu'elle puisse être, l'Organisation des Nations Unies ne peut exercer ses fonctions si elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour cela. Personne n'ignore que les opérations de l'Organisation ont, ces dernières années, été entravées par des contraintes financières. Les progrès accomplis jusqu'à présent au sein du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies sont encourageants. Cependant, nous aurions préféré que les progrès soient plus soutenus et plus concrets, ce qui nous aurait permis de régler définitivement une question qui a de plus grandes incidences, y compris sur le moral du personnel de l'Organisation. Nous espérons que les questions continueront d'être débattues d'une manière ouverte et transparente. Parallèlement, nous espérons sincèrement que les États Membres continueront d'honorer leurs obligations sans les lier à la réalisation de certaines conditions.

Il y a deux ans, le Président de la République du Malawi, S. E. M. Bakili Muluzi, parlant à cette tribune, saluait l'aube d'une ère nouvelle au Malawi le 17 juin 1994,

jour où les Malawiens ont inauguré leur premier Gouvernement démocratiquement élu après 30 ans de dictature. Il est de notoriété publique que le nouveau gouvernement a hérité d'une multitude de problèmes, aux conséquences paralysantes pour le développement socio-économique et le bien être du peuple malawien.

Nullement intimidé par ces immenses défis, le nouveau gouvernement, aussitôt entré en fonctions, a mis en place des politiques dont l'objectif global est la réduction de la pauvreté et l'amélioration des services socio-éducatifs, particulièrement au sein de la population vivant dans les zones rurales. Les réformes économiques et structurelles de toutes sortes dans lesquelles le Gouvernement s'est lancé depuis deux ans et demi produisent des résultats de plus en plus positifs. L'activité économique générale s'accroît à un rythme remarquable, l'inflation est maîtrisée, les finances publiques sont en voie d'être rétablies à des niveaux soutenus, et la situation de la balance des paiements et des réserves étrangères continue de s'améliorer, faisant renaître graduellement la confiance dans l'économie.

La libéralisation des marchés et des prix relatifs des produits de base a été une véritable mesure d'incitation au travail et à la production et a ouvert de nouvelles perspectives pour beaucoup de Malawiens. Nous restons résolus à éliminer les quelques rigidités qui persistent dans l'économie, qui dans le passé ont eu tendance à susciter une discrimination à l'égard de l'homme ordinaire du village. Le décloisonnement de l'économie et la multiplication des possibilités pour tous continueront de nous guider dans la mise en oeuvre de notre ordre du jour économique. Nous sommes cependant les premiers à réaliser qu'il subsiste pour l'avenir de nombreuses pierres d'achoppement.

Le Malawi est un très petit pays sans littoral. Comme d'autres pays, nous avons notre propre vision d'un Malawi meilleur et plus prospère. Grâce à notre propre vision du Pacte de type 20/20, nous espérons recueillir l'opinion des différents secteurs de la population nationale et définir la direction que prendra le développement du pays d'ici à l'an 2020. Jusqu'ici, le public a montré un enthousiasme considérable pour les consultations en cours, de la même façon qu'il a participé à la transformation politique du pays il y a deux ans. Nous voulons maîtriser notre destin économique et nous nous y sommes résolus. Les attentes créées par l'exercice de la démocratie doit être assortie de l'apprentissage de l'autonomie économique et du développement social. Autrement, ce serait compromettre la démocratie.

Le Gouvernement et le peuple du Malawi sont reconnaissants de l'assistance apportée par la communauté

internationale à leur pays. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'aider le Malawi à réaliser ses rêves et sa vision. Nous demandons à nos partenaires pour le développement de continuer d'accroître l'aide qu'ils accordent au peuple malawien. Nous demandons également à nos partenaires dans la coopération de venir investir dans notre pays. Le climat économique propice aux investissements est aujourd'hui plus favorable que jamais.

Le Malawi a accueilli avec enthousiasme le lancement par la communauté internationale de programmes qui ont pour but d'encourager le développement en Afrique. Pendant les dernières années, l'espoir sur le continent a été entretenu par l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La diversification des économies des États d'Afrique, dont on a beaucoup parlé, a été accueillie avec enthousiasme comme une initiative susceptible de renforcer la base à dominante primaire des économies de ces pays qui produisent surtout des matières premières. Il est déplorable de constater que les ressources financières nécessaires au programme n'ont pas été à la hauteur de l'enthousiasme généré par le lancement du nouvel Ordre du jour. Ma délégation espère sincèrement que l'examen à mi-parcours de l'Ordre du jour qui vient de s'achever, ranimera notre enthousiasme collectif et qu'il renforcera la volonté politique de tous les partenaires dans la coopération.

Plus récemment, mon gouvernement s'est félicité du lancement par le Secrétaire général de l'ONU de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Le Malawi est particulièrement heureux du caractère novateur de cette Initiative. Le fait que la direction du programme ait été confiée aux Africains eux-mêmes ne fait que confirmer ce que nous avons toujours souhaité. De plus, le caractère spécifique des objectifs recherchés par l'Initiative est un pas dans la bonne direction. Nous félicitons la communauté internationale de ce programme et demandons aux institutions chefs de file de ne pas faiblir dans leur résolution au moment de sa mise en oeuvre. De notre côté, nous sommes prêts à coopérer pleinement avec les autres partenaires dans l'exécution, et c'est exactement ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Le Malawi suit avec intérêt les travaux en cours sur l'élaboration d'un Agenda pour le développement. Ma délégation note que les lignes directrices d'un Agenda pour le développement sont bien connues, qu'elles ont déjà été négociées et qu'elles ont déjà fait l'objet d'un accord dans les différents sommets et conférences des Nations Unies. Il ne reste essentiellement qu'à mettre en oeuvre des plans

d'action d'une façon plus intégrée et novatrice, en comptant sur l'engagement politique de tous les membres actifs de la communauté internationale. Nous attendons avec impatience la mise au point rapide d'un Agenda pour le développement. De l'avis du Malawi, toutes ces initiatives sont complémentaires aux efforts que nous déployons pour améliorer le bien-être de notre peuple.

Le Malawi note avec satisfaction le rôle important que les Nations Unies jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans diverses régions du monde. Nous nous félicitons des progrès constants qui ont été réalisés en Angola et saluons le Gouvernement pour avoir respecté ses engagements. En même temps, nous lançons un appel aux dirigeants de l'Uniao Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) pour qu'elle adhère à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et des accords connexes. Nous avons toujours soutenu que la paix en Angola profiterait non seulement au peuple angolais, peuple las de la guerre, mais aussi à l'ensemble de notre sous-continent de l'Afrique australe.

Mon gouvernement reste troublé par les événements qui se sont déroulés récemment au Burundi. Le coup d'État de juillet 1996 a été un grave recul dans le processus démocratique et nous appuyons la position adoptée jusqu'ici par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays de la région des Grands Lacs. Nous dénonçons ce coup d'État. Le Malawi n'approuve aucune prise de pouvoir par une partie qui a recours à des moyens inconstitutionnels. Franchement, en Afrique, nous en avons assez de cette «maladie». Nous voulons que les urnes soient, une fois pour toutes, l'arbitre de la politique en Afrique. Les coups d'État ont nui à la réputation de notre continent qui, sinon, est riche et d'une grande beauté. Nous restons convaincus que le processus d'Arusha est le seul moyen crédible de ramener la paix au Burundi. Nous demandons donc aux dirigeants militaires du Burundi d'ouvrir la voie à la reprise des négociations du processus d'Arusha.

La mise en place, en août 1996, d'un gouvernement intérimaire au Libéria, dirigé par Mme Ruth Perry, nous donne à tous l'espoir que les factions en guerre ont choisi la voie de la paix et de la réconciliation après des années de massacres insensés de civils innocents. Le Malawi loue le leadership de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour avoir négocié avec succès le plan de paix entre les factions belligérantes. Nous réaffirmons notre foi dans l'Accord d'Abuja et exprimons l'espoir que le calendrier d'application convenu récemment mènera à des élections couronnées de succès, l'année prochaine. Nous demandons à la communauté internationale

de suivre de près l'évolution de la situation et d'aider le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO dans la noble tâche dont il s'acquitte au Libéria.

Il subsiste encore des motifs de réelle préoccupation face aux événements survenus au Sahara occidental. Mon gouvernement a noté que, depuis longtemps, les progrès réalisés dans le recensement des électeurs répondant aux conditions requises pour le référendum sont au point mort. La prorogation répétée du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) témoigne de l'engagement de la communauté internationale qui ne devrait cependant pas être pris pour acquis. Le Malawi demande donc aux principales parties au processus de faire preuve de souplesse, de façon à ce qu'il soit possible de négocier une solution permettant de sortir de l'impasse actuelle.

Les événements survenus récemment dans les pays de l'ex-Yougoslavie ont été encourageants. La cessation des hostilités dans les Balkans en application de l'Accord de paix de Dayton, signé au début de l'année, et les récentes élections, ont généré un espoir considérable au sein de la communauté internationale. Mon gouvernement espère qu'aucune initiative imprudente susceptible de compromettre la dynamique actuelle vers la stabilité ne sera prise.

Ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans la voie d'un règlement de paix global au Moyen-Orient. Nous avons précédemment exprimé notre appui à l'initiative de paix qui, depuis sa naissance à Madrid, le 30 octobre 1991, s'est développée régulièrement et a donné lieu à la conclusion d'importants accords entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous sommes convaincus que la voie qui s'est ouverte à Madrid est celle que nous devons suivre. Nous prions instamment toutes les parties de respecter leurs engagements et d'aller de l'avant pour réaliser les aspirations des peuples de la région et du monde. Les événements troublants qui se sont produits récemment montrent à quel point la ligne de démarcation entre la paix et la violence est floue.

Les affrontements violents qui se sont déroulés récemment ont rappelé à la communauté internationale à quel point la situation est explosive dans Chypre divisée. La division qui s'est produite il y a plus de 20 ans rappelle constamment que la communauté internationale doit encore faire face énergiquement à cette situation. Mon gouvernement espère que la question de Chypre sera poursuivie avec détermination par les médiateurs et les parties concernées.

Mon gouvernement souhaite que la question qui perdure relative au statut international de la République de Chine à Taiwan sera réglée pacifiquement et de façon acceptable pour les gouvernements des deux côtés du détroit de Taiwan. Nous sommes encouragés par les signes récents qui donnent à penser que les deux parties sont prêtes à engager un dialogue. Toutefois, le Gouvernement du Malawi souhaite réaffirmer son engagement envers la promotion de la liberté, des droits de l'homme et des principes démocratiques et appuie donc les aspirations des 21 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan à être reconnus et à participer pleinement à toutes les activités de la communauté internationale.

Nous et notre prestigieuse Organisation devrions prévenir et régler les différends. Nous ne devrions pas rester les bras croisés lorsque des conflits menacent d'éclater. Nous devrions, au contraire, trouver le temps d'engager le dialogue et de trouver des solutions durables et ne pas toujours avoir à régler des urgences. Il ne faut pas toujours plaire au plus puissant mais prêter appui aux faibles, aux vulnérables et aux inquiets. Mais mis à part nos intérêts commerciaux, notre obligation morale doit être renouvelée quotidiennement.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre foi en l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que l'ONU a un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De nombreuses zones de tension persistent dans le monde. Nous demandons instamment à l'ONU d'agir avec plus de détermination lorsqu'elle se penche sur ces zones de troubles. L'Organisation des Nations Unies a changé et continue de changer la vie de millions de personnes dans de nombreux pays, y compris le mien, le Malawi, dans de nombreux domaines d'activité humaine. Nous sommes certains que la réforme de l'Organisation des Nations Unies contribuera à créer un monde où il fera bon de vivre. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que sous votre direction, l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, nous, peuples des Nations Unies, aurons apporté une nouvelle contribution audacieuse à la revitalisation et à la réforme de l'ONU, organisation capable d'être à la hauteur des défis du XXIe siècle. Notre prière est celle-ci : prenons des décisions audacieuses et avançons ensemble vers le prochain millénaire.

#### **Allocution de Mme Ruth Perry, Présidente du Conseil d'État du Gouvernement national transitoire du Libéria**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente

du Conseil d'État du Gouvernement national transitoire du Libéria, S. E. Mme Ruth Perry.

*Mme Perry, Présidente du Conseil d'État du Gouvernement national transitoire du Libéria, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à la Présidente du Conseil d'État du Gouvernement national transitoire du Libéria, S. E. Mme Ruth Perry, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Mme Perry** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous présenter, au nom de mon pays, le Libéria, nos sincères félicitations à vous, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Nous espérons que votre mandat sera marqué de la distinction qui a toujours caractérisé vos fonctions au service de votre pays, la Malaisie.

Je tiens à exprimer toute notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale, à sa cinquantième session historique.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de son dévouement sans faille à la cause de la paix mondiale et de la justice sociale, qui a donné à l'Organisation des Nations Unies la possibilité de mettre l'accent sur la dignité de l'humanité tout entière malgré les obstacles qui continuent à nous frustrer dans nos aspirations et nos efforts communs en vue d'édifier un monde meilleur.

Le Libéria assume sa part de responsabilité dans la recherche de solutions aux problèmes que vit notre monde unique par le biais de cette Organisation. Malheureusement, la situation au Libéria ne nous a pas donné la possibilité de participer aussi activement que nous l'aurions souhaité.

C'est un honneur et un privilège pour moi que de me trouver devant cet organe mondial en qualité de première femme africaine, Chef de gouvernement. Il est triste toutefois de constater que j'ai assumé cette charge à un moment où mon pays, le Libéria, est en proie à une guerre tragique et insensée.

La guerre civile au Libéria qui a débuté, il y a plus de six ans, a déchaîné l'une des plus grandes catastrophes anthropiques du monde contemporain. Elle a causé plus de

250 000 morts — environ 15 % de la population — forcé plus de 800 000 Libériens à se réfugier dans des pays voisins, et fait de plusieurs centaines de milliers d'habitants des personnes déplacées dans leur propre pays.

Malheureusement, les groupes les plus vulnérables — les femmes, les enfants et les personnes âgées — continuent d'être victimes des ravages de la maladie, de la faim et de la malnutrition qui sont monnaie courante dans de telles situations. Le massacre gratuit de civils et la destruction de l'infrastructure de base, qui se sont intensifiés depuis le mois d'avril de cette année, continuent de retarder les activités économiques et de priver la population de ses droits de l'homme fondamentaux.

La triste réalité des enfants-soldats, du travail des enfants et des enfants abandonnés dans le pays souligne la lourde tâche qui nous attend au moment où nous essayons d'en faire des citoyens productifs.

Le déplacement de vastes couches de la population rurale a réduit la production agricole. Avant la guerre, l'agriculture représentait 38 % du produit intérieur brut et 75 % de l'emploi total. En conséquence de la poursuite des hostilités, d'autres secteurs économiques qui offraient des possibilités importantes, tels que le caoutchouc, le bois, le minerai de fer et les minéraux, restent inaccessibles.

Depuis 1990, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déployé une force de maintien de la paix au Libéria, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. On avait espéré que cette initiative, la première émanant d'une sous-région, aurait reçu l'appui total de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, l'aide de la communauté internationale a été non seulement lente mais insuffisante, ce qui a exercé de lourdes pressions sur les maigres ressources des États membres de la CEDEAO.

Bien que la CEDEAO, dans un esprit de fraternité et de solidarité africaine, ait pris l'initiative au Libéria, ces mesures doivent toutefois être complétées par un appui matériel et financier importants de la part de la communauté internationale, de façon à faciliter la mise en oeuvre du processus de paix dans le pays. Je voudrais donc lancer un appel à l'ONU afin qu'elle assume sa part du fardeau des opérations de maintien de la paix au Libéria. La sous-région est aux prises avec des difficultés économiques très graves en raison de facteurs externes indépendants de sa volonté.

Après l'échec de plusieurs accords de paix, les États membres de la CEDEAO se sont réunis à Abuja, en Répu-

blique fédérale du Nigéria, en août 1995. Lors de cette réunion, une décision a été prise d'intégrer pour la première fois les chefs des trois principales factions belligérantes dans un Conseil d'État composé de six membres. Un cessez-le-feu a donc été établi et Monrovia a conservé un statut de zone de sécurité. Les membres du Conseil d'État ont pris leurs fonctions le 1er septembre 1995.

En avril de cette année, la reprise des combats, accompagnée d'un carnage et de la saisie illégale et de la destruction de biens, a fait subir un nouveau recul au processus de paix. À ce stade, je voudrais adresser les profonds regrets du Gouvernement et du peuple libériens aux organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales et aux autres organisations pour les pertes importantes occasionnées par les combats du mois d'avril. Je fais la promesse que nos responsables feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher qu'une telle anarchie ne se reproduise.

Les événements du mois d'avril ont permis aux dirigeants de la sous-région de déceler les carences de l'Accord et de prendre des mesures en vue d'empêcher que ne se reproduise une telle rupture dans la mise en oeuvre de l'accord de paix. Ils ont également réaffirmé que l'Accord d'Abuja constituait la meilleure base pour trouver une solution durable au conflit libérien. Ils ont toutefois décidé qu'un changement était nécessaire dans le gouvernement afin de rétablir la confiance et de renforcer son efficacité.

Les parties m'ont unanimement choisie pour faire sortir le Libéria d'une situation de guerre dévastatrice et l'amener à une situation de paix. Le choix d'une femme est une décision qui mérite d'être louée; c'est une grande victoire et une reconnaissance de la participation active des femmes libériennes au processus de paix. Le règlement du conflit libérien n'est donc pas seulement un défi qui m'est lancé mais également un défi lancé à toutes les femmes libériennes et aux femmes d'Afrique et du monde dont je continue d'apprécier énormément les conseils et l'appui indéfectible.

Notre gouvernement est confronté à la tâche difficile de mettre en oeuvre la réconciliation nationale, la réunification nationale, le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la création d'un environnement propice à l'organisation d'élections libres et régulières, en mai 1997. En outre, et ce qui est encore plus difficile, nous devons assurer le succès du désarmement des combattants, de leur démobilisation et de leur réinsertion dans la société civile.



Cette tâche exige que nous commençons de toute urgence par désarmer nos enfants et donner une nouvelle orientation à leur vie. Nous devons également soulager les immenses souffrances que la guerre a infligées à notre population. Nous devons créer une commission électorale indépendante chargée de tenir des élections libres et régulières sous contrôle international.

Je suis convaincue qu'avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, les tâches qui nous attendent seront menées à bien. Toutes les parties au conflit m'ont donné l'assurance qu'elles respecteraient leur engagement à l'égard de l'application du calendrier révisé. En dépit de certains signes de recul, notre intervention opportune et nos appels ont été entendus, empêchant ainsi le déraillement du processus. Nous sommes bien conscients que nos efforts pour maintenir le cessez-le-feu doivent être soutenus à chaque étape du processus de paix, grâce à des interventions opportunes et à l'exigence que les modalités de l'accord de paix soient respectées par les parties.

Les décisions prises au dernier sommet d'Abuja ont suscité un nouvel espoir de paix au Libéria. Le fait qu'au cours des six dernières années on ne soit pas parvenu à instaurer la paix dans le pays exige que l'on adopte les mesures tant attendues pour veiller à ce que soit finalement menée à bien la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja.

Premièrement, le chef du Gouvernement a été choisi avec le plus grand soin afin de garantir une direction efficace et un objectif précis. Deuxièmement, des dispositions ont été prises en vue d'une évaluation et d'un contrôle réguliers de l'application de l'Accord de paix. Cette responsabilité a été confiée au représentant spécial du Président de la CEDEAO et du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria. Troisièmement, les États membres de la CEDEAO ont accepté d'imposer des sanctions à toute personne ou à tout groupe de personnes qui feraient obstacle à l'application de l'Accord de paix. Ces mesures indispensables exigeront l'appui de la communauté internationale.

À l'instar des États membres de la CEDEAO et de la communauté internationale, le Gouvernement et le peuple libériens pensent que l'Accord de paix d'Abuja constitue le meilleur cadre pour résoudre le conflit au Libéria. En tant que Présidente du Conseil d'État, je réaffirme mon attachement sans réserve à la pleine mise en oeuvre du plan de paix de la CEDEAO pour le Libéria. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement et au peuple de la République fédérale du Nigéria ainsi qu'aux autres États membres

de la CEDEAO de leurs efforts inlassables et de leurs sacrifices pour instaurer la paix au Libéria.

De même, nous exprimons notre gratitude aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Allemagne, pour l'aide qu'ils ont récemment apportée au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Nous remercions les autres pays amis qui ont contribué et qui continuent de contribuer au règlement du conflit libérien. Le Gouvernement libérien réclame une aide pour permettre le déploiement de troupes supplémentaires afin de maintenir l'impulsion donnée au désarmement et à la démobilisation et garantir par la suite le relèvement et la reconstruction de notre pays ravagé par la guerre.

Pour faciliter la réadaptation des enfants, nous lançons un appel aux gouvernements amis pour qu'ils nous aident à reconstruire nos établissements d'enseignement, plus particulièrement ceux qui dispensent une formation technique et professionnelle. En tant que mère, il me faut d'urgence veiller à la réadaptation des enfants et leur venir en aide. C'est l'une de mes principales préoccupations. À cet égard, j'exprime ma reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour leur assistance. J'espère que toutes les mères et toutes les organisations humanitaires gouvernementales et non gouvernementales appuieront cette louable entreprise. Les enfants libériens et tous les enfants du monde sont notre avenir.

En ce qui concerne la situation internationale, si nous continuons d'accorder la priorité à la guerre civile au Libéria tant qu'une paix authentique n'aura pas été rétablie, nous ne perdrons pas de vue les autres questions importantes qui préoccupent vivement la communauté internationale.

Il est encourageant de voir que depuis la fin de la guerre froide les États Membres prennent de plus en plus des mesures en vue d'un désarmement général et complet, et en particulier de l'élimination des armes nucléaires. La création de zones de paix dans la plupart des régions du monde et la récente adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires — que mon gouvernement a d'ores et déjà signé — sont autant d'événements positifs dans le domaine du désarmement. Il faut espérer que de nouveaux progrès seront faits en vue de l'élimination totale des armes nucléaires dans un délai fixé.

Le Libéria, qui sort de la guerre, est préoccupé par l'utilisation incontrôlée des armes conventionnelles, y compris des mines terrestres antipersonnel. La communauté internationale doit concentrer son attention sur le désar-

mement conventionnel, puisque ce sont généralement ces armes meurtrières qui sont utilisées dans la plupart des conflits.

Les luttes intestines qui, dans plusieurs pays, ont leurs racines dans les différends ethniques, religieux et raciaux, continuent de semer la mort et la destruction en Angola, au Burundi, au Rwanda, en Somalie, dans l'ex-Yougoslavie, en Afghanistan et dans mon propre pays. Pour épargner des vies parmi les populations civiles innocentes, nous lançons un appel à toutes les parties afin qu'elles nouent le dialogue en vue de trouver une solution politique à leurs différends.

Tandis que nous nous acheminons vers le XXI<sup>e</sup> siècle, nous trouvons encourageant de voir que l'on se préoccupe de plus en plus de la lenteur persistante de la croissance de l'économie mondiale et de son déséquilibre. Nous avons subi l'impact direct de la répartition inégale de ressources tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. La crise que traverse aujourd'hui le Libéria est l'expression de cette inégalité, qui a un rapport direct avec la pauvreté et l'instabilité.

Il est bon de mentionner que chaque fois que l'on s'efforce de trouver une solution, des problèmes comme la crise de la dette et le déclin de l'aide publique au développement continuent de déjouer les efforts que nous faisons pour procéder aux réformes nécessaires afin d'assurer le développement de nos peuples. Cette situation continue d'empêcher le développement de nombreuses régions du monde, surtout en Afrique. Aujourd'hui, l'Afrique reste le seul continent où le niveau de la pauvreté suscite de plus en plus la souffrance et le désespoir en dépit des courageux efforts que font de nombreux pays pour entreprendre des réformes.

Malheureusement, les programmes proposés par la communauté internationale n'ont pas encore reçu des donateurs une aide suffisante pour faire progresser le développement de l'Afrique. Nous rappelons le programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique et les autres mesures pour remédier à la situation critique dans laquelle se trouve le continent.

C'est dans cet esprit que je me félicite de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, lancée au début de cette année. L'Initiative exige des engagements à hauteur de 25 milliards de dollars sur 10 ans, obtenus grâce à la redistribution des ressources existantes, et elle vient compléter le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous implorons donc les Nations Unies et ses institutions, les institutions financières internationales et les donateurs d'aide bilatérale de réexaminer leurs positions vis-à-vis des aspirations de l'Afrique au développement. Nous espérons qu'une solution au lourd fardeau que la dette impose actuellement à tous les pays, mais surtout à ceux qui émergent de la crise pourra être trouvée.

Malgré les difficultés que rencontre le Libéria, il continue de considérer le rôle des femmes comme étant crucial pour le processus de développement et préconise une amélioration de la condition féminine. Le Libéria a appuyé les décisions prises à l'issue des conférences sur la promotion des femmes, en particulier la Conférence tenue à Beijing en 1995. Ma présence ici aujourd'hui en tant que Présidente du Conseil d'État est un témoignage de l'appui du Libéria à ses femmes et aux droits des femmes dans le monde entier.

Je saisis cette occasion pour dire que si nous, les dirigeants du monde, prenons l'engagement de suivre une politique de respect mutuel et de respect vis-à-vis de nos peuples respectifs et de leurs aspirations légitimes à la vie, cela profiterait à tous les États Membres de cette organisation. Je suis convaincue que les perspectives d'un monde pacifique seraient meilleures si nous avions le courage de partager de manière équitable et sans restriction les ressources matérielles et technologiques qui constituent notre héritage commun sur terre.

Lorsque ces considérations seront devenues une préoccupation qui nous tient à coeur et le centre de nos entreprises collectives, le monde connaîtra un avenir meilleur : un avenir où le bonheur collectif de l'humanité ne connaîtra pas de limite; un avenir sans terrorisme et sans guerre; un avenir sans famine, sans malnutrition et sans avilissement de l'être humain; un avenir sans jalousie, sans haine ni envie.

Nous pouvons faire que demain soit meilleur ou pire. La question est : que sera-t-il? Le système des Nations Unies et la communauté internationale tout entière seront jugés sur la base de leur réponse à cette importante question.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente du Conseil d'État du Gouvernement national transitoire du Libéria, S. E. Mme Ruth Perry, de sa déclaration.

*Mme Perry, Présidente du Conseil d'État du Gouvernement national transitoire du Libéria, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.*

*M. Kamal (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan, S. E. Mme Roza I. Otunbayeva.

**Mme Otunbayeva** (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : C'est avec un sentiment de profond respect pour la Malaisie, qui joue un rôle de plus en plus important dans les affaires régionales et mondiales, que je me félicite de l'élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale du représentant expérimenté et bien connu de ce pays, M. Razali Ismail.

Nous, les États nouvellement indépendants de l'ancienne Union soviétique, célébrons cette année le cinquième anniversaire de notre indépendance et de notre état de nation. Mon pays achève avec succès une étape de ses réformes structurelles et a réalisé la stabilisation macro-économique. Nous sommes parvenus à stopper le déclin de la production, que nous nous attendons cette année à voir augmenter de 3 à 4 %. Le taux d'inflation annuel ne devrait pas dépasser 26 %. Nous sommes en train de mettre la dernière main à la législation de base pour une économie de marché et l'édification de nouvelles institutions. L'objectif maintenant est d'entrer à l'Organisation mondiale du commerce.

La coopération régionale se renforce. Dans le cadre de l'Union de l'Asie centrale, de l'Organisation de coopération économique et de la Communauté d'États indépendants, nous sommes en train de créer les conditions propices à la libre circulation des biens, des capitaux, des services et de la main-d'oeuvre. De nouvelles régions sont maintenant entièrement reliées par des voies de transport, et on est en train de jeter les bases d'un vaste effort à long terme en vue d'assurer le développement durable de la région d'Asie centrale.

Nous, les États nouvellement indépendants, nous sommes rapidement plongés dans le processus de mondialisation de l'économie mondiale; nous en tirons clairement des avantages mais subissons aussi des pertes et des dommages importants. En marge de la libéralisation du commerce et de l'ouverture des frontières d'État, nos fragiles économies sont touchées par le crime transnational

organisé, y compris le trafic de drogue. Les trafiquants de drogue sont en train de corrompre les institutions de l'État et de saper les fondements de notre récent statut d'État.

Le trafic de drogue et le commerce des armes sont florissants dans les zones de conflit. Il est évident que les puissantes forces criminelles internationales qui en tirent profit sont intéressées à voir se poursuivre les conflits au Tadjikistan et en Afghanistan et à les voir s'aggraver. Les drogues ont un effet destructeur sur les pays faibles aussi bien que sur les pays puissants. Les moyens locaux et l'assistance internationale des pays donateurs qui servent à lutter contre le trafic de drogue sont insignifiants comparés à l'ampleur de l'effet géoéconomique destructeur du commerce de la drogue.

Un groupe de cinq États d'Asie centrale a été le deuxième, après les pays de l'Europe de l'Est, à signer un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Nous continuons de lutter contre ce fléau par la coopération régionale. Un programme sous-régional pour l'Asie centrale a été l'occasion de mettre au point des projets qui offrent des choix légitimes à ceux qui sont engagés dans la production et le transport des plantes illicites. Mon pays se félicite qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale soit prévue en 1998 pour examiner cette question, et est convaincu que la communauté internationale pourra tripler son appui aux programmes visant à mettre un terme à l'afflux de drogue vers les pays du Nord.

Le développement durable constitue la base de la stratégie nationale de développement humain élaborée sur l'initiative du Président de la République du Kirghizistan, M. Askar Akayev. Ces 10 dernières années, de Vienne à Istanbul, sous l'égide de l'ONU, la communauté internationale a défini les buts, les tâches et les priorités du développement social mondial. Le Kirghizistan prévoit de mettre en oeuvre dans leur intégralité et avec imagination les décisions arrêtées. Nous attendons avec un grand intérêt le débat sur Action 21 qui se déroulera à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 1997.

Les pays à économie de transition traversent une période difficile de redressement économique. Le problème le plus épineux qui se pose à l'heure actuelle consiste à attirer les investissements directs étrangers. Nous nous inspirons de l'expérience des pays d'Europe centrale et orientale qui ont réussi leur transition vers une économie de marché. Certains d'entre eux ont rejoint l'Organisation de coopération économique et de développement et créé des

banques nationales pour l'import-export et des bureaux d'assurance d'État pour les entreprises privées à l'étranger. Il est de plus en plus évident aujourd'hui que l'octroi rapide d'une aide et de crédits suffisants, allié aux efforts résolus des pays eux-mêmes, permettra aux pays en transition de trouver rapidement une issue à leurs problèmes et de rejoindre ainsi le groupe des pays qui contribuent à l'aide au développement. Les incidences de cette approche équilibrée sur le règlement des problèmes communs de développement sont claires, et il ne fait aucun doute que plusieurs pays indépendants anciennement soviétiques pourraient rapidement être à l'avant-garde de ce progrès.

On parle beaucoup et depuis longtemps de la nécessité d'une coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods dans le renforcement de la paix et le règlement des problèmes liés au développement économique. En réponse aux défis de notre époque, un nombre considérable d'alliances régionales se sont constituées ces dernières années, qui coopèrent activement entre elles. Aujourd'hui, il serait difficile de surestimer l'importance de leur rôle dans le règlement de différends et de conflits interethniques ainsi que dans le développement du commerce, des transports, des communications et des relations socioculturelles de ces régions. L'ONU devrait répertorier et synthétiser les acquis de ces regroupements et de ces alliances, qui, tels des vaisseaux sanguins, relient le système des Nations Unies à la Banque mondiale, aux banques régionales et au Fonds monétaire international, offrant une approche régionale efficace pour le règlement de l'ensemble des questions complexes qui se posent au monde d'aujourd'hui.

Des régions géoéconomiques comme la vallée de Fergana sont confrontées à de nombreux et graves problèmes, tels que le chômage, la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et tous les types de crime. Ces régions peuvent — et elles devraient être — le point de convergence des efforts de tous les pays intéressés d'Asie centrale, du système des Nations Unies et des pays donateurs. Des efforts constants et résolus pour résoudre les problèmes urgents de développement que connaît cette vallée à forte densité de population serviront également comme mesures préventives nécessaires au renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la paix entre les États de la région.

Mon pays appuie sans réserve les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Commonwealth des États indépendants pour parvenir à un règlement pacifique du conflit intertadjik.

Nous saluons les contributions de la Russie et de l'Iran et nous nous félicitons du rôle de médiateur joué par le Turkménistan, qui a ouvert un bureau de bons offices pour la tenue de pourparlers intertadjiks.

Chaque conflit a sa propre spécificité. Il est temps pour l'ONU de synthétiser et de développer une base juridique, des procédures et des méthodes de travail pour chaque partie engagée, qu'il s'agisse de représentants d'organisations internationales, de parties au conflit ou de différents groupes de travail. L'ONU devrait tenir des consultations régulières avec les pays de la région et avec les alliances régionales.

Étant donné la prolongation de la crise, qui a entraîné de cruelles souffrances pour les civils sans défense, et les lourdes incidences de ces hostilités sur les pays voisins, nous pensons qu'une solution du conflit intertadjik constituerait la base du développement à long terme durable de ce pays et de l'ensemble de l'Asie centrale.

L'exode de réfugiés en provenance du Tadjikistan se poursuit. C'est une situation pénible pour la population de ce pays, dont nous partageons la douleur. La ratification cette année par le Kirghizistan de la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et de son protocole de 1967 était plus qu'une simple démonstration de notre respect pour les droits de l'homme, elle reflétait notre volonté de partager avec la communauté internationale le fardeau que représente la responsabilité de fournir une assistance aux populations contraintes de fuir leurs foyers pour se protéger et protéger leurs enfants. La conférence qui s'est tenue au sein du Commonwealth des États indépendants sur le problème des réfugiés et des personnes déplacées, et qui a été organisée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en mai 1996, à Genève, a démontré le plein appui de la communauté internationale aux réfugiés du Tadjikistan.

La situation humanitaire demeure critique, en particulier dans les zones montagneuses, qui sont difficiles d'accès, notamment maintenant, à l'approche de l'hiver. Nous sommes convaincus que non seulement l'ONU et ses institutions spécialisées, mais aussi la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne et l'Organisation pour la coopération économique et le développement oeuvreront ensemble avec succès à un règlement pacifique du conflit et soulageront les épreuves et les souffrances endurées par la population tadjike depuis longtemps éprouvée.

En ce qui concerne les derniers événements survenus en Afghanistan, nous pensons qu'un règlement politique d'ensemble du conflit afghan doit être trouvé, que l'intégrité territoriale doit être préservée et que doit être respecté le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays souverain. Nous appelons le Conseil de sécurité à oeuvrer à la réconciliation nationale entre les factions en guerre et à chercher à mettre fin à une longue guerre dévastatrice qui déstabilise l'ensemble du continent asiatique.

Un demi-siècle d'expérience en matière d'évolution politique du monde sous les auspices de l'ONU nous amène à la conclusion qu'il devrait y avoir de moins en moins de conflits, l'instauration d'un développement durable et de zones exemptes d'armes nucléaires. Cela garantirait la paix et la sécurité. Le moment tant attendu est arrivé : la signature par une écrasante majorité d'États Membres des Nations Unies du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Lorsque j'ai signé ce traité au nom de mon peuple, et en tant que représentant d'un pays qui était encore récemment pris en tenaille entre les deux plus grandes zones d'essais nucléaires de la planète, j'ai éprouvé un sentiment particulier de satisfaction et d'espoir pour l'avenir de mon pays et du monde entier.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais sont des jalons importants sur la voie menant à un monde exempt d'armes nucléaires auquel nous aspirons. Nous sommes résolus à faire de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires. L'appui et les garanties appropriées des États nucléaires sont indispensables à la réalisation de cet objectif.

La République du Kirghizistan est favorable aux réformes des Nations Unies. La composition du Conseil de sécurité devrait être élargie par l'admission de l'Allemagne et du Japon ainsi que des représentants de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. Une représentation géographique équitable signifie également une augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil. Ainsi l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale serait plus étroite et plus transparente.

Depuis leur admission au sein des Nations Unies, il y a moins de cinq ans, les États nouvellement indépendants sont devenus membres à part entière de la famille de l'ONU. Tout comme d'autres, nous sommes satisfaits de voir la paix instaurée en Haïti et en Bosnie et nous rendons hommage à tous ceux qui, dans quelque partie de la planète que ce soit, ont donné leur vie pour cette cause. En ce qui

concerne nos alliances régionales, nous avons développé nos relations tant avec l'Ouest et l'Est qu'avec le Sud et le Nord. Trois pays de notre groupe — le Kirghizistan, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan — forment actuellement un bataillon de forces de maintien de la paix de l'Asie centrale en tant que réserve future de Casques bleus. Dans un esprit de respect mutuel, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont conclu, cette année, un accord portant sur les mesures propres à instaurer la confiance dans le domaine militaire, sur la frontière avec la République populaire de Chine. Nous sommes déterminés à tirer les leçons de chaque étape parcourue. Nous tous, Membres des Nations Unies, sommes à l'orée du XXIe siècle. Si nous conjugons nos efforts nous serons en mesure de faire face aux nouveaux défis qui ne manqueront pas de se profiler.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Miguel Oyono Ndong Mifumu, Ministre d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale.

**M. Oyono Ndong Mifumu** (Guinée équatoriale) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Son élection constitue sans aucun doute une reconnaissance du rôle que joue son pays dans la promotion des idéaux de notre Organisation. C'est également un grand honneur et un hommage personnel rendus à ses qualités bien connues de diplomate. Nul doute qu'il saura s'acquitter au mieux de sa tâche tout au long de la présente session.

Nous sommes conscients du grand nombre et de la nature des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Je voudrais toutefois, en premier lieu, m'acquitter de la tâche que m'a confiée le Président de la République de la Guinée équatoriale, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, celle de transmettre aux représentants des pays amis, présents ici, aujourd'hui, ses salutations et ses vœux de succès pour les travaux de notre assemblée.

Un examen rapide de notre ordre du jour révèle que la plupart des questions à l'examen sont au centre des objectifs qui constituent la raison d'être des Nations Unies. Certes, la plupart de ces questions ont fait l'objet de débats approfondis au cours de nombreuses autres sessions de l'Assemblée. Pour éviter toute redite, je résumerai donc très brièvement la position de mon pays sur les points essentiels.

Au cours des 50 dernières années les Nations Unies n'ont cessé d'oeuvrer pour inculquer à la communauté

internationale et à la conscience universelle les idéaux de paix, de stabilité internationale, de justice, d'égalité et de développement dans le monde entier. Sans vouloir être pessimiste, il faut bien reconnaître que la présente session de l'Assemblée se déroule dans un climat de grande incertitude. Certains se demandent même si l'Organisation est encore apte à contribuer à la solution de problèmes qui ont surgi à un rythme quotidien au cours des récentes années. C'est pourquoi la première question qui vient à l'esprit est de savoir si ce que nous avons construit tout au long des 50 dernières années est encore valable aujourd'hui. Pour la Guinée équatoriale, la réponse est «oui» sur le plan des principes. Cependant, nous devons reconnaître que le système créé il y a 50 ans doit être adapté aux réalités contemporaines.

Outre l'examen des différentes idées avancées pour réformer le système des Nations Unies, nous devons nous demander en toute conscience si nous sommes prêts à doter l'Organisation des mécanismes juridiques susceptibles de démocratiser ses centres de prise de décisions les plus importants — l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il y va, selon nous, de la crédibilité des Nations Unies. Nous avons en main les moyens de faire des Nations Unies le centre d'harmonisation universel de notre action pour parvenir aux objectifs communs mentionnés dans la Charte. C'est pourquoi dans la prise de décisions relatives aux questions concernant l'ensemble des pays représentés à l'Organisation, le consensus doit être de rigueur dans la recherche de solutions appropriées. Cela étant, je voudrais apporter une modeste contribution sur certains points que nous considérons comme essentiels pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

La réforme du Conseil de sécurité est une question extrêmement importante et complexe. Elle mérite d'être examinée attentivement. La Guinée équatoriale part de l'idée qu'il faut créer des mécanismes permettant un large consensus dans les décisions prises au sein de cet organe. Par conséquent, nous nous associons aux arguments avancés par ceux qui estiment nécessaire une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du veto nous pensons, tout comme certains, que son utilisation doit être plus limitée et plus objective. Nous devons également tenir compte du fait que la coopération en vue du développement durable dans les pays en développement n'est pas une simple option; c'est un impératif si nous voulons éliminer la misère, détruire les germes de la violence et mettre fin à l'instabilité sociopolitique dans de nombreux pays et régions du monde.

La Guinée équatoriale d'aujourd'hui a appris une dure leçon, à savoir ce que signifie vivre dans la démocratie, le pluralisme et dans un contexte socio-économique difficile. C'est pourquoi nous croyons que la préservation de la paix, de la stabilité et la promotion de la démocratie, sont intimement liées au droit des peuples du monde au développement.

À cet égard, la Guinée équatoriale se préoccupe du sort que la communauté internationale réserve aux résolutions adoptées par les quatre importants sommets mondiaux qui ont eu lieu ces dernières années, à savoir, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro; le Sommet mondial sur le développement social, à Copenhague; la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing; et le dernier Sommet mondial pour les enfants, à New York. Allons-nous encore décevoir les espoirs de nos peuples, qui s'étaient réjouis de voir l'Organisation prendre des initiatives aussi salutaires? Le problème de la dette n'est pas encore résolu, bien que dernièrement des pas timides aient été faits au niveau de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

S'agissant de notre pays, au plan interne, nous édifions une démocratie participative et fondée sur le peuple, par le peuple et pour le peuple. C'est pourquoi, notre politique de développement est centrée sur le bien-être de notre peuple. En effet, dans le cadre de ses activités, le Gouvernement de la Guinée équatoriale mène à bien un programme de promotion des droits de l'homme, avec l'assistance technique et financière du Centre pour les droits de l'homme des Nations Unies. Dans ce contexte, divers cours et séminaires ont été organisés pour les agents de l'ordre public et de la sécurité de l'État, ainsi que pour les autorités administratives et judiciaires responsables de l'ordre public.

Nous renforçons quotidiennement et progressivement les niveaux de démocratisation des structures politiques de l'État, tant au niveau des communautés rurales que municipales, du Parlement et du gouvernement lui-même, pour promouvoir l'alternance.

Dans le domaine économique, nos efforts portent sur les réformes entreprendre pour donner un élan durable à l'amélioration du niveau de vie de notre population. Cependant, il convient de dire que mon pays est préoccupé par le fait que la communauté internationale a tendance à élever des barrières qui empêchent de nombreux pays en développement de mobiliser les ressources nécessaires au développement. En effet, au cours de ces dernières années nous avons été témoins d'un phénomène contradictoire : sous prétexte d'exiger le rétablissement de la démocratie et du

respect des droits de l'homme, principes que personne ne met en question, de nombreux peuples en développement sont privés des ressources qui leur permettraient de faire face à leurs besoins élémentaires. Il convient que, une fois pour toutes, la communauté des donateurs sache faire la distinction entre les exigences de certains intérêts politiques personnels et les aspirations des peuples à la liberté, à la démocratie et au développement.

Dans le cas de la Guinée équatoriale, nos aspirations à la consolidation de l'État de droit, de la démocratie et du développement servent d'otages aux intérêts partisans de groupes radicaux et intransigeants, qui de façon délibérée, mènent dans la communauté internationale une campagne de désinformation contraire à la réalité socio-politique de notre pays.

Pendant nombre d'années, que ce soit par ignorance ou en raison d'intérêts particuliers, la communauté des donateurs a brandi l'arme du blocus économique, qui a empêché le renforcement de la démocratie dans divers pays. Néanmoins, nous sommes heureux d'informer l'Assemblée que nos idéaux de paix, d'ordre républicain et de coexistence sociale saine ont fait que le monde s'intéresse aujourd'hui à la Guinée équatoriale. L'investissement étranger progresse à pas de géant. La coopération avec les pays amis et les institutions économiques internationales est rétablie. La croissance économique du pays dépassera les 7 % à la fin de cette année. Enfin, nous croyons que la Guinée équatoriale pourra jeter les bases d'un développement intégral du pays dans tous les domaines.

Nous voudrions donc saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale réunie ici, afin qu'elle juge la Guinée équatoriale sur ses actes et puisse vérifier ainsi la réalité objective de nos progrès vers le développement et la prospérité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Népal, S. E. l'honorable Prakash Chandra Lohani. Je l'invite à faire sa déclaration.

**M. Lohani** (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, et à titre personnel, j'aimerais d'emblée féliciter M. Razali Ismail, de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session et dire combien je suis heureux de voir un frère de l'Asie, de la Malaisie, pays avec lequel le mien entretient d'excellentes relations, diriger nos délibérations. Je puis l'assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je tiens également à remercier M. Diogo Freitas do Amaral

d'avoir dirigé avec succès l'Assemblée générale à sa cinquante session.

Ma profonde reconnaissance va également au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il déploie dans sa quête d'un monde de paix, de progrès, de justice et d'humanité.

Au cours des cinquante dernières années, l'ONU s'est efforcée d'atteindre les objectifs de la Charte. Pourtant la paix et la prospérité — le plus grand rêve de l'humanité — restent à réaliser. Des conflits, une immense cruauté, la pauvreté, la faim et, récemment, les problèmes démographiques et environnementaux, n'ont cessé de croître. L'ONU qui dispose de ressources limitées et n'est donc pas en mesure de traiter de telles situations, est devenue la cible de critiques publiques qui vont en s'intensifiant. La tendance à se concentrer sur les revers de l'Organisation en ignorant ses succès significatifs et réels menace de saper la raison d'être de l'ONU.

En dépit de cette redoutable situation, l'instance mondiale a remporté un grand nombre de succès dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. Il faut porter à son actif les nombreux succès qu'elle a enregistrés récemment en Namibie, au Mozambique, au Cambodge, en Haïti et en El Salvador, pour n'en citer que quelques-uns. Grâce aux efforts de l'ONU, l'espoir de stabilité et de démocratie est devenu une réalité concrète dans ces pays.

La présence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et l'Organisme des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve continue d'apporter des changements au Moyen-Orient. De même, l'ONU a déployé des efforts pour maintenir et obtenir la paix par médiation dans de nombreux pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine grâce à ses bons offices et aux opérations de maintien de la paix. Malgré les revers enregistrés par l'Organisation dans certaines opérations de maintien de la paix, qui ne disposaient pas d'un personnel ni de mandats bien définis, nous ne devons pas oublier tout le bien qu'elle a fait en prévenant de nouveaux génocides, en fournissant des secours humanitaires massifs et en ouvrant la voie aux règlements politiques.

Il y a un an, de nombreux dirigeants du monde se sont réunis ici pour célébrer le cinquante anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En envisageant la situation avec optimisme, ils ont fait le bilan du passé et du présent de l'Organisation, tout en réfléchissant à la future

direction qu'elle pourrait avoir à prendre. Ils ont réaffirmé leur foi dans les buts et principes de la Charte des Nations unies, renouvelé leur attachement à l'instance mondiale et offert leur appui pour permettre à l'Organisation de faire face aux réalités et défis nouveaux. Sans aucun doute le cinquantième anniversaire a permis de souligner la nécessité de revitaliser l'ONU en tant que pièce maîtresse des relations internationales et de renforcer ainsi les espoirs que nous plaçons dans l'instance mondiale.

Le Népal se réjouit du fait que le processus de paix de Dayton offre une chance au peuple de Bosnie-Herzégovine de réaliser ce dont il rêve depuis longtemps : un foyer national où règnerait la paix. Les élections qui ont eu lieu récemment contribueront, espérons-nous, à l'instauration d'une paix durable dans les Balkans, et nous saisissons cette occasion pour dire notre gratitude à tous ceux qui ont contribué au processus électoral. Nous nous félicitons également de pouvoir participer au processus de paix lui apportant notre contribution en termes d'éléments de police civile au Groupe international de police et à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), dans le cadre de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons également que les prochaines élections locales pourront se dérouler pacifiquement.

L'an dernier, j'ai dit ici que le processus de paix au Moyen-Orient était devenu irréversible. C'est toujours l'opinion du Népal. Mais l'aggravation récente de la situation, qui a provoqué de lourdes pertes humaines et dont les incidences sur la paix sont déplorables, nous préoccupe vivement. J'espère sincèrement que le Sommet de Washington, qui a eu lieu récemment entre le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Arafat, va restaurer la confiance entre les parties et permettre une reprise rapide des négociations relatives au processus de paix au Moyen-Orient.

Plus que tout autre pays, l'Afghanistan, pays sans littoral, a été victime de la guerre froide, dont les lourdes conséquences affectent encore son peuple. Nous espérons que la paix prévaudra dans ce pays. Mais le Népal a été vivement préoccupé par la violation flagrante du sanctuaire des Nations Unies.

Nous pensons que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont indispensables pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Népal a été un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours des années, nous avons participé à différentes opérations de maintien de la paix avec un total de 30 000 hommes de

troupe et des centaines de policiers civils. Notre attachement aux initiatives de paix des Nations Unies reste inchangé.

Le Népal appuie les efforts en cours dont le but est de mettre en place une équipe d'état-major rapidement déployable à la disposition du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat des Nations Unies, dans le cadre des arrangements des forces en attente, pour renforcer la capacité de réaction rapide des Nations Unies — système auquel le Népal s'est engagé à fournir une force «en attente» de 2 000 hommes de troupe et de 200 responsables de police. Le travail qu'exige la mise sur pied de cette équipe devrait se faire de façon transparente avec la participation de tous les États Membres intéressés, notamment les pays fournisseurs de contingents. Nous pensons qu'elle devrait être composée de personnel recruté par les Nations Unies.

L'Organisation est malheureusement assaillie par une crise financière chronique qui la gêne sérieusement pour accomplir ses tâches. Malgré les réunions du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies qui durent toute l'année, la santé financière de celle-ci reste précaire et le financement croisé du budget ordinaire à partir du budget des opérations de maintien de la paix est presque la règle et non l'exception. La poursuite de cette pratique, qui se traduit invariablement par des remboursements tardifs aux pays fournissant des contingents, est préjudiciable à la capacité de déploiement rapide attendue des Nations Unies. Leur capacité à prévoir et exécuter des missions de maintien de la paix serait grandement compromise si la crise financière devait persister. Sans une assise financière sûre, la communauté internationale ne peut attendre de l'Organisation qu'elle joue le rôle qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les missions de maintien de la paix modernes concernant des conflits complexes à l'intérieur d'États, combinées à des opérations de secours humanitaires massives, exposent les artisans de la paix à des dangers sans précédent. Il convient donc, étant donné qu'ils sont exposés à des dangers, que les Nations Unies les traitent sur un pied d'égalité. Nous espérons qu'un système juste d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, tel que prévu par la cinquantième session de l'Assemblée générale, sera bientôt mis en place.

Pour le Népal, l'adoption par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un jalon dans l'histoire de la non-prolifération nucléaire et de la maîtrise des armements. Nous espérons que c'est là le



point culminant des efforts que nous faisons pour interdire les essais nucléaires une fois pour toutes. Nous pensons que la conclusion du Traité nous rapprochera de notre rêve : un monde sans armes nucléaires. C'est précisément pour cela que le Népal appuie ce traité, que j'ai signé hier au nom de mon pays.

Ce traité n'est que la réalisation partielle de l'engagement que nous avons pris de poursuivre de bonne foi l'élimination complète des armes nucléaires. Avec l'adoption du Traité, il est devenu plus pressant que jamais de procéder avec sérieux à l'examen d'autres questions prioritaires de désarmement nucléaire selon un calendrier concret. À cet égard, le Népal tient à souligner qu'il appuie le programme d'action présenté récemment par 28 pays du Mouvement des pays non alignés et pays neutres, dont l'objectif est d'éliminer les armes nucléaires selon un programme par étapes.

Ces derniers temps, des progrès sensibles ont été réalisés dans la création et l'expansion de zones exemptes d'armes nucléaires. Le Traité de Bangkok et le Traité de Pelindaba ont fait de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique respectivement des zones exemptes d'armes nucléaires. En fait, il s'agit de mesures qui, dans la meilleure tradition des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga, contribueront grandement à favoriser la cause du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération nucléaire dans le monde. Nous espérons sincèrement que les efforts s'intensifieront au Moyen-Orient et dans notre propre région de l'Asie du Sud pour que l'objectif de zones exemptes d'armes nucléaires devienne également une réalité dans ces régions.

Nous estimons que les efforts que nous faisons pour atteindre l'objectif d'un désarmement nucléaire total doivent s'accompagner de mesures propres à aboutir à la non-prolifération d'autres armes de destruction massive. Nous appuyons donc pleinement les mesures prises pour imposer une interdiction complète des armes chimiques, biologiques et autres armes inhumaines, y compris la fabrication, la vente et l'exportation de mines terrestres antipersonnel. À cet égard, je suis heureux de dire que le Népal est dans la dernière phase du processus constitutionnel indispensable à la ratification de la Convention sur les armes chimiques, que nous avons déjà signée.

En tant qu'hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, ma délégation souhaite souligner qu'il est nécessaire de conclure des accords institutionnels pour renforcer la Campagne mondiale pour le désarmement. Le Centre de Katmandou a contribué au dialogue international, régional

et sous-régional sur la transparence et les mesures de confiance en matière de désarmement et de sécurité.

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne que durant l'année écoulée, la communauté internationale a engagé une action résolue afin de mettre fin au fléau du terrorisme. Je voudrais réaffirmer l'attachement du Népal à la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, adoptée par l'Assemblée générale, il y a deux ans.

La réforme du Conseil de sécurité est considérée nécessaire si l'on veut que cet organe essentiel des Nations Unies reflète mieux les réalités d'aujourd'hui. Nous convenons que tout élargissement du Conseil doit tenir compte des intérêts et préoccupations du plus grand nombre des États Membres pour redresser les déséquilibres existants et les anomalies que l'on relève dans la représentation. Toute formule dont on conviendrait pour favoriser l'élargissement doit, à notre avis, tenir compte de la question de la représentation équitable au plan mondial. Le choix des membres pour un Conseil de sécurité élargi doit être fondé sur la contribution des États Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cela dit, je souhaite souligner que le Conseil de sécurité étant l'organe principal de la communauté internationale pour assurer la sécurité collective, aucune augmentation des membres ou autre réforme ne doit diminuer en rien son aptitude à prendre promptement des mesures efficaces pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), après la conclusion des négociations d'Uruguay, indique clairement qu'aucun pays ne peut ignorer le processus de mondialisation qui avance à grands pas. Dans le même temps, l'accélération du processus d'intégration économique mondiale n'a pu combler l'écart entre pays développés et pays en développement. La situation économique de nombreux pays africains et des pays les moins avancés (PMA) se dégrade davantage, et ces pays sont marginalisés du fait de conditions défavorables sur le marché mondial qui nuisent à la commercialisation de leurs produits exportables. En outre, la capacité nationale en matière de technologies et de fabrication de produits fait défaut à ces pays qui, par ailleurs, se heurtent dans leurs exportations à l'étranger à diverses barrières tarifaires ou non tarifaires.

La situation des pays en développement sans littoral parmi les PMA est encore exacerbée par les coûts élevés

associés à la production et au transport de leurs produits de base exportables et par les difficultés qu'ils rencontrent pour maintenir des délais stricts de livraison qu'exige le marché mondial. Sans un accès direct à la mer et en l'absence d'un marché intérieur significatif, ces pays sans littoral ne peuvent offrir les avantages comparatifs qui sont essentiels pour attirer l'investissement étranger. Des ressources financières supplémentaires et le transfert de technologies appropriées, avec des mesures concrètes pour compenser ces handicaps internes, sont les conditions essentielles. Nous espérons que la réunion ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Singapour, prendra en compte cette réalité et fera en sorte que les produits des PMA puissent jouir d'un accès libre et sans restriction aux marchés mondiaux en vue de faciliter l'intégration de ces pays à l'économie internationale qui se libéralise et se mondialise.

C'est avec une grande détresse que les pays en développement, et notamment les pays les moins favorisés, observent la baisse brutale des ressources que l'Organisation des Nations Unies consacre aux activités opérationnelles du développement. Les pays les moins favorisés ont plus que jamais besoin du soutien de ces institutions spécialisées, la plupart d'entre eux s'étant lancés dans des réformes de longue haleine. En l'absence des flux d'investissements étrangers directs dont disposent actuellement de nombreux pays en développement, les pays les moins avancés auxquels font défaut des infrastructures physiques de base et des ressources matérielles ne savent plus vers qui se tourner. Les efforts que font des organes du système des Nations Unies qui se sont engagés à fournir assistance et conseils techniques aux pays les moins avancés, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), doivent être complétés adéquatement par les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions financières régionales pour pouvoir interrompre et inverser le déclin de la situation économique et sociale des pays les moins avancés.

La solidarité et le soutien reçu des représentants du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 au cours de la réunion ministérielle des pays les moins avancés, qui s'est récemment achevée, témoignent de la compréhension et d'une reconnaissance de la responsabilité de la communauté internationale envers les pays les moins avancés. Nous sommes certains que l'accent mis par les dirigeants, lors du Sommet du Groupe des Sept qui s'est tenu à Lyon, sur la nécessité d'aider les pays les moins avancés et de les intégrer dans l'économie globale sera suivi de mesures concrètes.

La coopération Sud-Sud est un autre élément important de la coopération économique internationale qui doit être davantage explorée et encouragée. Le Gouvernement du Costa Rica mérite notre gratitude pour son offre généreuse d'accueillir une conférence Sud-Sud sur les finances, le commerce et le développement en janvier prochain.

Au cours des dernières années, nous avons noté un déclin dans les conditions économiques d'un nombre toujours plus élevé d'individus, notamment des pays en développement, qui comptent maintenant 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté. La Déclaration faisant de l'année 1996 l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et la Déclaration de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, commençant en 1997, doivent être abordées avec sérieux si l'on veut, avec une vigueur et une détermination renouvelées, éliminer la pauvreté. L'élimination de la pauvreté doit être une priorité pour toutes les institutions multilatérales pour le développement.

À cet égard, nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général pour l'initiative qu'il a prise de créer, au moyen d'un Comité administratif de coordination, des dispositifs interorganisations pour veiller à l'application rationnelle par le système des Nations Unies de diverses recommandations intersectorielles dont il a été question dans les grandes conférences internationales qui se sont tenues récemment. Il est réconfortant de noter que l'un des dispositifs, qui concerne la création d'un environnement protégé, est présidé par la Banque mondiale. Nous attendons les rapports des dispositifs, qui sont prévus pour avril 1997.

Nous sommes certains que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Déclaration de Rio, prévue en juin prochain atteindra son objectif : acquérir des ressources nouvelles et additionnelles pour appliquer le programme Action 21. Nous exhortons les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont pris lors des grandes conférences internationales, notamment celles de Rio, du Caire, de Copenhague, de Beijing et d'Istanbul. Nous sommes profondément préoccupés par le déclin de l'aide officielle au développement fournie aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés.

Nous sommes heureux de constater que la Convention-cadre sur les changements climatiques est entrée en vigueur et se trouve effectivement appliquée. Parallèlement, nous nous inquiétons du fait que la Convention sur la diversité biologique n'a pas été ratifiée par de nombreux pays. Je suis particulièrement heureux d'annoncer que le Parlement

du Népal a déjà ratifié la Convention internationale sur la lutte contre la désertification.

Nous sommes fermement attachés aux principes de la Charte tendant à favoriser et à protéger les droits de l'homme de chacun, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ma délégation suit attentivement les négociations que mène le groupe de travail de la Troisième Commission chargé d'examiner les recommandations de la Déclaration de Vienne et le Programme d'action.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a marqué un tournant historique dans la réaffirmation des droits égaux des femmes et a centré notre attention sur les aspects importants de la participation égale des hommes et des femmes aux activités de développement. Au Népal, nous appliquons sincèrement les résultats de cette Conférence, et avons déjà mis en place un ministère de la femme et du bien-être social.

Les luttes politiques, les conflits ethniques et le déni des droits de l'homme fondamentaux dans de nombreuses parties du monde ont entraîné un flux de réfugiés, principalement des femmes et des enfants. Nous sommes reconnaissants au Haut Commissaire pour les réfugiés des

efforts qu'il déploie inlassablement et en permanence au service des réfugiés partout dans le monde, malgré les ressources limitées mises à sa disposition. Il convient de louer tout particulièrement le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour avoir fourni des vivres et d'autres services nécessaires à quelque 100 000 réfugiés qui se trouvent dans les camps du Népal oriental. Le Gouvernement de Sa Majesté du Népal soutient le droit de chaque réfugié à retourner dans sa patrie en toute sécurité et dignement. Le Gouvernement fera tout son possible pour résoudre le problème des réfugiés du Bhoutan par une discussion et une compréhension mutuelles.

En tant qu'élément critique de la vaste politique de paix, de coopération et d'amitié avec tous les pays du monde que nous menons conformément à la Charte des Nations Unies et au principe du non-alignement, le Népal cherche à promouvoir la coopération et la compréhension régionales sous l'égide de l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud (SAARC). Nous avons célébré le dixième anniversaire de l'Association l'an dernier. Les sept pays de l'Association coopèrent dans divers domaines, y compris la suppression du terrorisme et l'abus des drogues, la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la promotion du commerce régional. Il est vrai que la SAARC est loin derrière certains autres arrangements régionaux similaires, mais les pays de l'Association, et particulièrement le Népal, persévèrent dans leur volonté de développer à la fois les habitudes et les mesures concrètes de coopération, de compréhension et de paix entre les partenaires sud-asiatiques.

*La séance est levée à 12 h 5.*